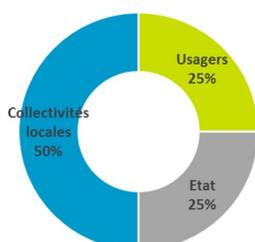


Découvrez toute l'actualité concernant la ressource en eau sur le bassin amont de l'Allier, grâce à la lettre d'information de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut-Allier.



2019 : Renouveau complet de la Commission Locale de l'Eau

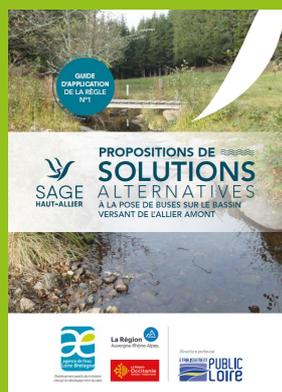
La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier regroupe une cinquantaine de personnes représentatives des intérêts et usages de l'eau du bassin. Sa composition est fixée par le Préfet de Haute-Loire et **son renouvellement complet est prévu tous les 6 ans.**

Le dernier arrêté de composition datant de 2013, la Préfecture de Haute-Loire a procédé durant le premier semestre 2019 au renouvellement des membres de la CLE.

Elle est désormais composée de 52 membres répartis en 3 collèges :

- **Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux** : 26 représentants des régions, départements, communes et structures intercommunales,
- **Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations** : 13 représentants des agriculteurs, industriels, pêcheurs, consommateurs, usagers loisirs, associations de protection de l'environnement, propriétaires riverains,
- **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics** : 13 représentants des services de l'Etat.

[Consulter l'arrêté de composition de la CLE](#)



Des solutions alternatives à la pose de buses pour le franchissement des cours d'eau

Afin de faciliter l'application de la règle n°1 du SAGE relative à la réalisation des ouvrages de franchissement de cours d'eau, la CLE a souhaité recenser les solutions de substitution à l'installation de passages busés pour la traversée des cours d'eau.

A travers ce guide, différentes solutions alternatives sont proposées : mise en place de gué stabilisé, de demi-buse en PEHD ou encore de passerelle en bois.

Plusieurs retours d'expérience y sont également présentés et ont permis d'établir un chiffrage estimatif pour chaque option. Ces éléments permettront d'aiguiller vos choix lors d'éventuels travaux, en fonction de l'usage envisagé et des caractéristiques du cours d'eau.

[Consulter le guide](#)



Inventaire des zones humides

La CLE du SAGE s'est engagée à mener une étude d'inventaire des zones humides de superficie supérieure à 1 ha, sur les communes des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de Haute-Loire.

Les principaux résultats des observations de terrain (état de conservation, dégradations éventuelles...) et des zonages établis sur les 49 communes prospectées en 2018, sont présentés dans **la plaquette de communication** "Les zones humides sur le bassin du SAGE du Haut-Allier - Mieux connaître pour mieux préserver".

En 2019, l'inventaire des milieux humides se poursuit sur les 66 communes de l'aval du bassin versant. A l'issue de la phase de terrain, les résultats seront présentés aux acteurs locaux en ateliers avant validation de la cartographie finale.

L'ensemble du SAGE sera ainsi doté d'un **inventaire des milieux humides > à 1 ha**.

[Consulter la plaquette "Les zones humides sur le bassin du SAGE du Haut-Allier-Mieux connaître pour mieux préserver"](#)

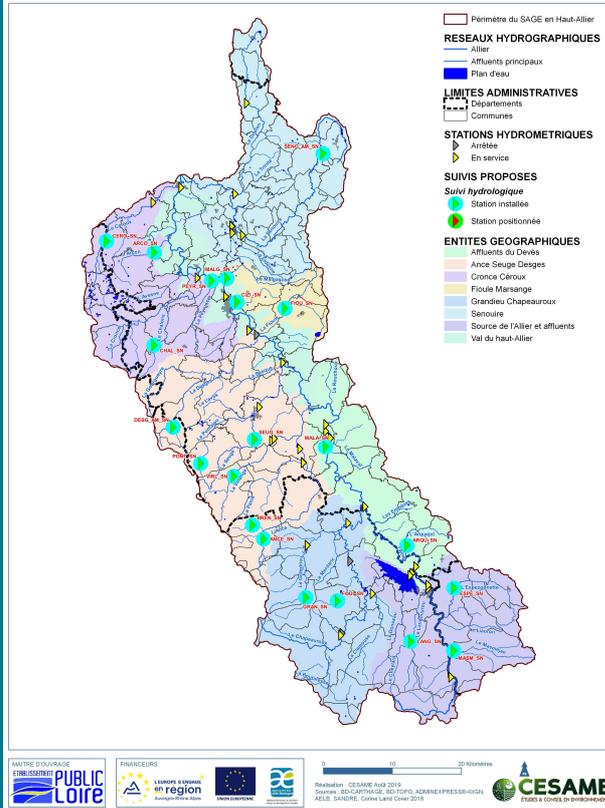
Etude "Gestion quantitative des ressources en eau" dite HMUC

En partenariat avec la CLE du SAGE Allier aval, la CLE du SAGE du Haut-Allier a lancé début 2019, une étude globale sur la **gestion quantitative des ressources en eau**, dite HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), à l'échelle du bassin versant de l'Allier.

Cette étude a pour objectifs principaux d'affiner les connaissances sur l'adéquation besoin-ressource, mais également d'estimer les tendances d'évolution climatique, démographique et économique afin d'adapter au mieux la gestion des ressources en eau.

L'**installation de 120 stations de suivi hydrologique et d'analyse des habitats piscicoles** est prévue afin de compléter les données existantes. Ces stations ont été implantées, durant l'été 2019, sur l'axe Allier et ses principaux affluents sur le bassin des SAGE du Haut-Allier et de l'Allier aval.

La carte ci-contre présente la localisation des 20



stations hydrologiques complémentaires installées sur le Haut-Allier.

[Accéder au site internet de l'étude HMUC](#)

Travaux d'aménagement du barrage de Poutès : Enlèvement des vannes, moment symbolique



Plateforme de travail

Après la **vidange de la retenue** effectuée de mai à juin 2019, **une plateforme de travail** ainsi qu'une **piste d'accès au barrage par l'amont** ont été installées. Durant ces phases de chantier, les impacts sur la qualité de l'eau sont restés stables et en dessous des seuils d'alerte.



Découpage des vannes

C'est désormais sur les 3 vannes en acier du barrage, pesant près de 30 tonnes chacune, que le chantier est concentré. En effet le 28 août, la **première vanne a été enlevée**, marquant un moment symbolique dans les travaux d'aménagement du barrage de Poutès.

Après enlèvement, chaque vanne est découpée, chargée dans des bennes puis acheminée dans une unité de traitement de désamiantage.

La retenue sera ensuite remise en eau (fin septembre) jusqu'à la cote du seuil des vannes. Les travaux reprendront en juin 2020, une fois la période de migration des saumons passée.

Préfiguration du Contrat Territorial du Haut-Allier

Le 6 août dernier, à Venteuges, les Présidents des 13 EPCI du territoire ainsi que les partenaires techniques et financiers étaient invités à une réunion de présentation de l'état d'avancement de la démarche de préfiguration du Contrat Territorial du Haut-Allier.

Cette réunion fût l'occasion d'échanger sur :

- les résultats du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau, réalisé en interne par l'Etablissement public Loire,
- les résultats des diagnostics agricoles réalisés par les Chambres d'Agriculture d'Ardèche, de Lozère et de Haute-Loire.

La fin de l'année 2019 sera consacrée à la rédaction du programme d'actions en partenariat avec les différents partenaires, pour un dépôt du dossier auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne en 2020.

[Consulter la plaquette d'information sur la préfiguration du Contrat](#)



Exposition : La continuité "Echo logique" aux milieux aquatiques

Mais qu'est-ce-que la continuité écologique? En quoi et pourquoi est-il logique de la préserver, de la restaurer? C'est la réponse qu'a souhaité apporter l'Etablissement public Loire en partenariat avec l'Agence française pour la biodiversité, au travers d'une nouvelle exposition, en lien avec l'année internationale du saumon. Un sujet pointu abordé de manière pédagogique et didactique...

[Découvrir l'exposition](#)

Structure porteuse



Etablissement public du ministère chargé du développement durable

Partenaires financiers



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SAGE du Haut-Allier.

[Se désinscrire](#)

